

LES LICENCES

I. Introduction

Une licence est en fait un contrat ou un document régissant l'utilisation du logiciel.

La catégorie du logiciel est reconnue selon le type de son licence. Ainsi, on peut distinguer entre six principales catégories de logiciels:

- **Logiciel du domaine public** : Le développeur abandonne toutes les protections qui leur sont accordées par le droit d'auteur. Généralement, c'est un logiciel sans licence.
- **Logiciel propriétaire** : c'est un logiciel dont le code est fermé, son utilisation est régie par une licence payante : Windows, Microsoft Office
- **Un gratuiticiel « Freewares »** : c'est un logiciel propriétaire dont la distribution est gratuite, le code est fermé, l'utilisation est limitée et la modification est interdite : Adobe Reader, Winrar
- **Un partagiciel « Sharewares »** : c'est un logiciel propriétaire dont la redistribution et l'utilisation est gratuite pendant une certaine période de temps. À l'expiration de ce délai le licencié doit payer le donneur de licence pour continuer à l'utiliser.
- **Un logiciel libre « Free Software »** : c'est un logiciel tel que toute personne qui en possède une copie a le droit de l'utiliser, de l'étudier, de le modifier et de le redistribuer. Ces droits sont souvent donnés par une licence libre. Il peut être gratuit ou payant mais nécessairement son code source ouvert.
- **Un logiciel Open source** : Il peut être un logiciel libre ou non mais dont le code est ouvert. Il s'agit d'une autre terminologie pour les logiciels libres, qui se voulait en anglais moins ambiguë et plus adaptée au monde des affaires que Free Software.

II. Licences Copyleftés:

○ L'idée de Copyleft:

Le copyleft est un concept inventé par la Free Software Foundation.

Il est une utilisation particulière du droit d'auteur (copyright) qui consiste à :

- Autoriser la copie,
- Autoriser la modification,
- Autoriser la diffusion
- Autoriser l'exploitation de son œuvre par n'importe qui.

Pour un logiciel, le copyleft concerne le code ainsi que le binaire et interdit d'ajouter des modifications propriétaires au logiciel ou de réutiliser tout ou partie du code dans un logiciel propriétaire.

Richard Stallman dit: « du libre ne peut s'appuyer que sur le libre et ne débouche que sur le libre »
=>L'initiateur de projet GNU/Linux et le fondateur de la FSF.

○ Exemples de licences Copyleftés :

- GNU/GPL

Le plus utilisé pour les logiciels libres GNU General Public Licence, accorde au licencié les différents

droits promis par la FSF à condition :

- Ne pas établir de droit de propriétaire dans le logiciel.
- Fournir le code source à tous ceux qui se procurent le code binaire.
- Placer une indication à l'intérieur du logiciel stipulant que GPL s'y applique.
- L'absence de garantie sauf si l'auteur en dispose autrement .
- Licencier toute version dérivée sous même conditions.

▪ **LGPL:**

GNU Lesser General Public License (Licence Publique Moins Générale GNU), est une dérivation compatible avec la GPL. , permet l'intégration de modules et bibliothèque non libres.

▪ **GDL :**

General documentation Licence pour rendre les documentations libres et modifiables par exemple le site de Wikipidia tous ces articles sont libres

Exemple d'en-tête de GPL pour rendre un logiciel libre:

* This program is free software; you can redistribute it and/or modify
* it under the terms of the GNU General Public License as published by
* the Free Software Foundation; either version 2 of the License, or
* (at your option) any later version.
* This program is distributed in the hope that it will be useful,
* but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of
* MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the
* GNU Library General Public License for more details.
* You should have received a copy of the GNU General Public License
* along with this program; if not, write to the Free Software
* Foundation, Inc., 51 Franklin Street, Fifth Floor Boston, MA 02110-1301, USA

Il existe une variété de licence libre compatible avec le GPL ,on cite quelques exemples :

- la licence X11.
- la licence Expat .
- la licence de copyright ML standard du New Jersey
- La licence CeCILL (une famille cohérente de licences de logiciels libres de droit européen)
-

III. Licences Non Copyleftés Libre :

Ces licences admettent le mélange des espèces ,un logiciel libre peut s'appuyer sur un logiciel propriétaire et/ou donner autre chose qu'un logiciel libre .Elle concerne surtout les logiciels open source .

Ce principe a été adopté par l'OSI (Open Source Initiative) en 1998 pour avoir plus de flexibilité dans la modification et la redistribution des logiciels libres afin de les adapter au marché économique .

Licences de type BSD

Il s'agit des licences qui offrent la plus grande en addition aux quatre libertés du logiciel libre.

En général :

- Ils demandent la citation des auteurs originaux . Permettent de redistribuer un logiciel libre sous une forme non libre.
- Ils permettent à tout acteur de changer la licence sous laquelle le logiciel est distribué même de le rendre propriétaire.
- Mentionner l'existence de droit d'auteur dans la documentation

Ces licences sont notamment utilisées par la Berkeley software distribution (licence BSD),

- X Window (licence MIT)
- Apache Software Foundation (licence Apache).
- Licence Public Sun
-

Exemple d'extrait de Mozilla Public Licence (MPL) :

MOZILLA PUBLIC LICENSE
Version 1.1

1. Définitions.

1.0.1. "Commercial Use" means distribution or otherwise making the Covered Code available to a third party.

1.1. "Contributor" means each entity that creates or contributes to the creation of Modifications.

1.2. "Contributor Version" means the combination of the Original Code, prior Modifications used by a Contributor, and the Modifications made by that particular Contributor.

1.3. "Covered Code" means the Original Code or Modifications or the combination of the Original Code and Modifications, in each case including portions thereof.

1.4. "Electronic Distribution Mechanism" means a mechanism generally accepted in the software development community for the electronic transfer of data.

1.5. "Executable" means Covered Code in any form other than Source

Code.

1.6. "Initial Developer" means the individual or entity identified as the Initial Developer in the Source Code notice required by Exhibit

IV. Exemples des Licences non Libres:

1. **NASA Open Source Agreement** (Accord Open Source de la NASA) :

L'Accord Open Source de la NASA, version 1.3, n'est pas une licence de logiciel libre car elle comporte une provision qui nécessite que les modifications doivent être votre « création originale ». Le développement de logiciel libre dépend de la combinaison de code de différentes parties et la licence de la NASA ne le permet pas.

2. **GPL for Computer Programs of the Public Administration** (GPL pour les programmes informatiques de l'administration publique

La GPL-PA est non-libre pour plusieurs raisons :

- Elle ne permet l'utilisation que dans des « circonstances normales ».
- Elle ne permet pas la distribution du code source sans les binaires.
- Ses permissions sont caduques après 50 ans.

3. **SGI Free Software License B, version 1.1** (la licence de logiciel libre B de SGI, version 1.1)

La « licence de logiciel libre B de SGI », bien que son nom contienne « libre » n'est pas une licence de logiciel libre. Elle a trois problèmes majeurs.

- Elle restreint son brevet de licence à des versions non modifiées du logiciel.
- Elle s'arrête si votre utilisation du logiciel viole des droits d'auteur ou des brevets qui ne sont pas ceux de SGI. C'est un problème parce que cela donne à SGI des bases pour vous attaquer en justice même si vous ne leur avez rien fait.
- La licence requiert de votre part que vous informiez SGI des problèmes légaux avec le logiciel. Cela viole vos droits de vie privée, et cela peut entrer en conflit avec le secret professionnel, tel que celui de la relation avocat-client.

4. Exemple de licence d'un logiciel Shareware:

C'est un extrait de licence du logiciel Winrar qu'on peut télécharger gratuitement mais n'est pas libre .

L'archiveur RAR est distribué en version d'évaluation avant l'achat, ce qui signifie :

1. Tous les copyrights de RAR sont la propriété exclusive de l'auteur
- Alexander Roshal.
2. Vous pouvez tester ce logiciel pendant une période maximale de 40 jours. Au delà, si vous désirez continuer à utiliser RAR, vous DEVEZ acheter une licence.

3. Il existe 4 types de licences de base pour RAR :

- a. Une licence UTILISATEUR pour un ordinateur. L'utilisateur achète UNE licence pour UTILISER WinRAR sur UN ordinateur.
- b. Plusieurs licences UTILISATEUR. L'utilisateur achète un nombre de licences UTILISATEUR pour pouvoir être utilisés par l'acheteur, ses employés ou par des agents accrédités, sur le même nombre d'ordinateurs que le nombre de licences.

Le nombre de licences dans un environnement réseau ne doit pas être inférieur au nombre maximum possible d'utilisateurs simultanés.

V. Les Brevets :

L'idée originale des brevets est de protéger les inventions résultant de la création des hommes .

Le brevet sur le logiciel est dangereux, car il consiste à protéger une idée.

Lorsque l'on donne un crayon à quelqu'un, il n'y a toujours qu'un crayon. Alors que lorsque l'on donne une idée à quelqu'un, il y a deux idées. L'idée n'a donc pas de

propriétaire, c'est sa concrétisation qui a un propriétaire. Un programme tant une

association d'idées mises dans un sens cohérent et donnant un résultat intéressant. le brevet logiciel rendrait la réalisation de logiciels extrêmement complexe, car il faudrait s'assurer que l'écriture d'un quelconque algorithme ne viole pas un brevet

D'autre part, le brevet est un outil de protection inaccessible aux petites entreprises pour des raisons financières. Les grosses entreprises ayant déjà un large portefeuille de brevets sur des idées peuvent menacer ces petites entreprises, et renforcer leur monopole.

VI. Conclusion :

Savoir la licence du logiciel qu'on utilise est désormais primordiale parce que le statut du consommateur passif n'a plus du place à l'ère de la technologie. La licence vous permet d'être conscience des droits et des devoirs que le logiciel vous impose. Reste maintenant faire les bons choix et tirer profit de la diversité de licences qui sont à notre disposition.

CLLFST 29/O1/2008,

Article réalisé par Nourhène Alaya